

la rémunération que recevraient les participants. Le taux de cette rémunération était établie comme étant celle d'un soldat, à laquelle venaient s'ajouter les indemnités ordinaires de séjour et de subsistance de \$65 par mois. Il était nettement établi que c'était tout ce qu'on allait verser à ceux qui suivraient le cours, et c'est, en effet, ce qu'ils ont touché.

Un peu plus du tiers de ceux qui se sont inscrits au cours avaient un emploi. Un peu plus des deux tiers étaient sans travail au moment de l'inscription. Je ne vois pas pourquoi on leur en ferait le reproche. J'ai exposé, en annonçant le cours, quel en était l'objectif: former aux opérations de survivance le plus grand nombre d'hommes possible. Un nombre considérable de ceux qui ont suivi le cours avaient été libérés de leurs fonctions habituelles par leurs patrons—il s'agissait, en certains cas, du gouvernement provincial ou du gouvernement municipal, ou bien encore d'entreprises privées qui libéraient certains employés en vue, précisément, d'aider à l'organisation de méthodes de survivance dans leurs propres cadres—et on leur a confié depuis des fonctions afférentes au cours.

Le député m'a demandé ce que faisaient ces gens et comment on allait s'en servir. Il y en a déjà beaucoup qui mettent ce qu'ils ont appris en pratique, de la façon que j'ai décrite. L'un des objets du cours—j'ai exprimé cet espoir en annonçant le programme—c'était d'inciter bon nombre des candidats à devenir membre des unités régulières de milice. Bien que le député ait semblé le nier, le cours visait, entre autres objectifs, à encourager un aussi grand nombre de gens que possible à entrer dans les unités régulières de milice.

Si nous entretenions cet espoir, c'est que les opérations de survivance relèvent de l'armée canadienne. Le sauvetage des gens et l'activité connexe incombent directement à l'armée, tant à l'armée régulière qu'à la milice. Les unités régulières de milice n'ont pas et n'avaient pas assez de membres pour bien mener les opérations de sauvetage et de survivance dont elles étaient chargées.

Nous espérons, et notre espoir s'est réalisé, qu'une grande partie des hommes qui suivraient ces cours s'intéresseraient à ces questions et s'enrôleraient dans la milice de l'armée régulière dont le premier devoir à l'heure actuelle est de s'occuper des opérations de sauvetage et de survivance. Ils peuvent mieux exercer l'activité pour laquelle ils ont été formés dans une unité de milice que dans l'armée régulière. Plus nous pourrions en avoir, meilleures seront nos opérations de survivance.

[L'hon. M. Harkness.]

En fait, je suis enchanté de la très grande proportion des hommes qui se sont enrôlés dans les unités de milice régulière. Il y en a eu 14,000 parmi ceux qui ont suivi les deux premiers cours, ce qui est une proportion très élevée. J'espère que la proportion sera aussi élevée parmi ceux qui suivent le cours à l'heure actuelle et ceux qui suivront le quatrième et dernier cours. J'espère avoir ainsi répondu à quelques-unes des questions auxquelles le député songeait.

Je le répète, je regrette vivement qu'une faute se soit glissée dans la brochure, mais très peu de gens en ont été induits en erreur. La somme en cause était d'environ \$10. Pour des personnes ayant à vivre entièrement de cette somme, elle aurait paru énorme. Je ne dis pas que ce n'aurait pas été une grosse somme; mais la somme en cause n'était pas élevée et très peu de gens ont été induits en erreur par cette faute. Bien entendu, quand l'erreur a été découverte, la brochure a été retirée de la circulation et les exemplaires qui restaient, détruits. Le coût total n'était pas de \$5,000 comme on l'a donné à entendre, mais de \$3,000 environ.

**L'hon. M. Hellyer:** A mon avis, le ministre pourrait éclairer la question dans une large mesure s'il lisait au comité l'entente contractuelle qui intervient entre les hommes qui ont suivi ces cours et l'armée canadienne, une fois que les cours sont terminés.

**L'hon. M. Harkness:** Il n'existe pas d'entente contractuelle sauf si un homme s'enrôle dans une unité régulière de la milice et, comme je viens de le dire, un assez bon nombre l'ont fait.

**L'hon. M. Hellyer:** Quelle est la proportion?

**L'hon. M. Harkness:** Je crois que le total des hommes qui se sont enrôlés volontairement dans les forces régulières s'élève à 4,000. Environ 2,600 ont demandé à faire partie des forces régulières et nous en avons accepté 1,410. A ces deux points de vue nous avons obtenu de très bons résultats de l'entraînement de six semaines que ces hommes, jeunes pour la plupart, ont suivi.

**L'hon. M. Hellyer:** Le ministre est-il en train de dire au comité qu'il n'existe actuellement aucun rapport entre l'armée et les hommes qui ont terminé ces cours, qu'il n'existe aucune filière de commandement qui prévoit les conditions en vertu desquelles ils rempliront leur rôle dans le cadre du programme de surveillance le cours terminé. En pareil cas, quel est l'objectif de ce programme? S'agit-il simplement d'une école pour les gens oisifs et dans quel but dépendent-on cet argement?